

**Mrs. Halima EMBAREK WARZAZI**

(Nominated by the Government of Morocco)

- *Née* À Casablanca le 17 avril 1933
- *juin 1957* Licenciée en lettres
- *novembre 1957* Fonctionnaire au Ministère des Affaires Etrangères
- *août 1959 à septembre 1961* Attachée culturelle à l'Ambassade du Maroc à Washington  
Membre de la Délégation Marocaine à l'Assemblée Générale des Nations Unies de 1959 à 1960 et de 1964 à 1965
- *septembre 1962 à octobre 1963* Attachée de cabinet du Ministre de la Santé et Chargée de la Division de l'Assistance Sociale
- *En 1964* Attachée de Cabinet du Ministre des Affaires Etrangères
- *1965* Vice Présidente de la Commission des questions sociales, humanitaires et culturelles de l'Assemblée Générales des Nations Unies
- *septembre 1966* Présidente de la Commission des questions sociales humanitaires et culturelles de l'Assemblée Générale des Nations Unies à la XXIème Session
- *février 1968* Membre du Conseil National du Plan et de la Promotion Nationale
- *février 1968* Membre de la délégation marocaine à la 24<sup>ème</sup> session de la Commission des droits de l'Homme à Genève
- *mai 1968* Membre de la délégation marocaine à la Conférence Internationale des Droits de l'Homme de Téhéran
- *mai 1968* Représentante du Maroc à la Commission de la Condition de la femme aux Nations Unies pour une période de 3 ans
- *juin 1971* Membre de la délégation marocaine à la 9<sup>ème</sup> Conférence au sommet de l'O.U.A.
- *juin 1972* Membre de la délégation marocaine à la 8<sup>ème</sup> Conférence de l'O.U.A.
- *Membre* De la Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités d'avril 1973 à 1983 et de 1988 à 2008
- *Elue* Rapporteur Spécial de la Sous Commission sur l'exploitation de la main d'œuvre par un trafic illicite et clandestin (1973)
- *Membre* Du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale de 1974 jusqu'à 1978
- *Membre* De la Commission de la Fonction publique internationale (1974-1984)
- *Membre* Du Comité d'honneur de la Fédération des villes Jumelées
- *Membre* Du Comité d'honneur de l'Institut International des Droits de l'Homme (René Cassin)
- *Présidente* De la Délégation Marocaine à la Conférence Mondiale contre le racisme- 1978 (Genève)
- *Rapporteur* De la Sous-commission en 1980
- *Présidente* De la Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités en 1983
- *Président – Rapporteur* Du Groupe de travail de la troisième Commission de l'Assemblée Générale sur les droits des non ressortissants (1982-1986)
- *Président –* Du Groupe de travail de la Commission des Droits de l'Homme (1985-

<b>Rapporteur</b>	1986) sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants
<b>-janvier 1990</b>	Directeur des Organisations Internationales au M.A.E.C.
<b>1986.2005</b>	Rapporteur Spécial de la Sous-commission sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des fillettes
<b>-septembre 1991 à 1993</b>	Présidente du Comité Préparatoire de la Conférence Mondiale sur les Droits de l'Homme
<b>-janvier 1993</b>	Ambassadeur à l'Administration Centrale
<b>-juin 1993</b>	Présidente de la Commission Principale de la Conférence mondiale des droits de l'homme de Vienne
<b>-1993</b>	Membre de l'ONG Arab Taught Forum
<b>-juin 1996-2000</b>	Présidente du groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage de la Sous-commission
<b>-juillet 1997-2000</b>	Membre du Comité consultatif de l'UNESCO, pour l'éducation à la paix, aux droits de l'homme, à la démocratie, à la compréhension internationale et la tolérance
<b>-août 1997</b>	Vice-présidente de la Sous-commission
<b>-décembre 2002</b>	Nommée par S.M. le Roi, Membre du Comité Consultatif des Droits de l'Homme
<b>-août 2003</b>	Présidente de la Sous-commission de la promotion et de la protection des droits de l'Homme

## CONTRIBUTIONS

### **LL. à l'élaboration et à l'adoption notamment :**

- Des deux Pactes internationaux sur les Droits de l'Homme ;
- De la Convention sur l'élimination du racisme et de la discrimination raciale ;
- De la Déclaration contre l'intolérance religieuse ;
- De la Convention contre la discrimination à l'égard des femmes ;
- De la Convention sur les droits de l'enfant ;
- De la Convention contre la torture ;
- De la Convention sur la protection des Droits de l'Homme de tous les travailleurs migrants et les membres de leurs familles ;
- Présentations des résolutions portant sur la tenue de la Conférence Mondiale des Droits de l'Homme de Vienne (1993)